

↘ Débat public

# Projet d'aménagement de la Bassée

Dossier du maître d'ouvrage

Novembre 2011







**Pascal Popelin**  
Président de l'EPTB\*  
Seine Grand Lacs,  
vice-président  
du Conseil général  
de Seine-Saint-Denis.

## AVANT-PROPOS

Le projet d'aménagement de la Bassée soumis au débat public a pour objectif de compléter efficacement, dès son aval immédiat, le dispositif global de prévention du risque inondation des territoires en réaménageant d'anciennes zones naturelles d'expansion des crues, aujourd'hui disparues.

Le risque inondation demeure le plus grand risque de catastrophe naturelle menaçant les personnes et les biens en Île-de-France, centre névralgique, administratif, politique et économique du pays.

Le principe de l'aménagement consiste à empêcher ou réduire l'impact de la concomitance des crues de l'Yonne et de la Seine ainsi que de ses principaux affluents, cause de la survenue d'une crue majeure sur l'agglomération parisienne en réduisant les débits de la Seine à l'amont de la confluence.

Le stockage des prélèvements d'eau dans des espaces endigués serait ponctuel. On estime ainsi qu'il aurait eu vocation à être utilisé 18 fois au cours du xx<sup>e</sup> siècle, pour une durée variant de 10 à 15 jours environ à chaque fois.

Le projet d'aménagement de la Bassée revêt un caractère d'intérêt national et comporte de fortes potentialités de développement écologique et environnemental. Il se fonde ainsi sur l'engagement d'actions de restauration de zones naturelles remarquables et d'accompagnement d'interventions sur les délaissés de la Seine comme celui de la Grande Bosse.

Après plus de dix ans d'études et de concertation menée au plus près des acteurs concernés, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est, à nouveau, vu confier par l'État et le Conseil régional la maîtrise d'ouvrage de ce projet dont l'efficacité en termes de réduction de la vulnérabilité aux inondations des 150 communes impactées a été reconnue.

Le débat public représente une étape décisive. Il doit être l'occasion pour chacun de se faire entendre et d'apporter sa contribution au projet. Nous serons présents à tout moment pour aborder les discussions dans un souci constant de clarté, de transparence et de pédagogie.

Dans ce dossier, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous approprier les enjeux du projet et apporter votre contribution aux échanges.

Je vous en souhaite une très bonne lecture en espérant vous retrouver nombreux au cours des prochains débats.

# SOMMAIRE

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avant-propos.....       | 3 |
| Sommaire.....           | 4 |
| Préambule.....          | 7 |
| Résumé introductif..... | 8 |

## 1.

### La nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine

|  |    |
|--|----|
| <b>1.1 Les inondations, un risque majeur</b> .....   | 12 |
| Les défis territoriaux liés au risque inondation.....  | 12 |
| Un enjeu régional et national.....   | 16 |
| La nécessaire synergie entre les territoires.....  | 19 |
| Les leviers d'action: prévention et protection.....  | 20 |
| Le rôle de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'échelle du bassin de la Seine.....   | 24 |
| Les outils d'aide à la gestion et à l'anticipation du risque inondation initiés<br>par les pouvoirs publics.....                   | 27 |
| <b>1.2 La restauration des zones humides, un enjeu environnemental<br/>de première importance</b> .....                            | 28 |
| La restauration des zones humides:<br>un sujet international décliné au niveau national.....                                       | 28 |
| Le site de la Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine:<br>des enjeux de conservation importants.....                                     | 30 |
| Le site de la Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine: des systèmes écologiques dégradés.....  | 32 |
| <b>1.3 Un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues de l'Yonne</b> .....   | 34 |
| L'Yonne dans le bassin de la Seine.....  | 34 |
| Les scénarios pour écrêter les crues de l'Yonne.....   | 36 |
| Les critères d'évaluation des différents scénarios.....  | 38 |
| <b>1.4 Un projet efficace pour lutter contre les inondations<br/>et pour restaurer la zone humide alluviale de la Bassée</b> ..... | 40 |
| Le bénéfice hydraulique: diminuer les niveaux d'eau de la Seine à l'aval de l'ouvrage<br>jusqu'à la confluence Seine-Oise.....     | 40 |
| Le bénéfice socio-économique: limiter les coûts des dommages liés aux inondations<br>en Île-de-France.....                         | 42 |
| Le bénéfice écologique: la restauration de la plaine de la Bassée.....   | 44 |

|  |    |
|--|----|
| <b>2.1 La description du projet d'aménagement de la Bassée</b> .....   | 48 |
| Le descriptif technique de l'aménagement.....  | 48 |
| Les principes de fonctionnement de l'ouvrage.....  | 51 |
| La gestion hydro-écologique du site.....   | 54 |
| Un chantier aux exigences élevées.....   | 55 |
| <b>2.2 Un ouvrage adapté et intégré à son territoire</b> .....   | 58 |
| La prise en compte des enjeux environnementaux<br>dans la conception de l'ouvrage.....                           | 58 |
| Les mesures de compensation des impacts résiduels.....   | 60 |
| L'intégration paysagère.....   | 61 |
| La prise en compte des caractéristiques foncières.....   | 62 |
| La compatibilité de l'ouvrage avec les usages existants et leur développement.....                               | 64 |
| Le potentiel d'une infrastructure éco-touristique.....   | 68 |
| <b>2.3 La compatibilité du projet avec le projet de mise<br/>à grand gabarit de la Seine porté par VNF</b> ..... | 70 |
| Le projet de mise à grand gabarit de la Seine<br>entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine.....                   | 70 |
| L'étude des effets cumulés des deux projets sur le territoire.....   | 71 |
| <b>2.4 Le coût et le financement prévisionnel du projet</b> .....  | 72 |
| Le financement de l'investissement.....  | 72 |
| Le financement du fonctionnement.....  | 72 |
| <b>Conclusion</b> .....  | 73 |
| <b>Annexes</b> .....   | 74 |
| <b>Glossaire</b> .....   | 83 |

 Photographie aérienne de la Bassée.



# PRÉAMBULE

## Note aux lecteurs

Créée en 1969, l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), appelée Grands lacs de Seine, a été reconnue comme **Établissement public territorial de bassin (EPTB)** sur le bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise, le 7 février 2011 par arrêté du préfet de la région Île-de-France. Son appellation est désormais « EPTB Seine Grands Lacs ». Dès lors, pour faciliter la lecture de l'ensemble du dossier, le maître d'ouvrage est dénommé « EPTB Seine Grands Lacs », et ce même pour des décisions ayant été prises alors que l'établissement n'avait pas encore cette reconnaissance.

Les mots suivis d'un \* sont définis dans le glossaire.

## La démarche générale du maître d'ouvrage

De juin 2001 à décembre 2004, l'EPTB Seine Grands Lacs a conduit, dans le cadre du contrat de plan État Régions 2000-2006, des études de faisabilité d'un aménagement dans la Bassée - projet de réduction du risque inondation en Île-de-France. Entre 2001 et aujourd'hui, **une concertation avec les acteurs locaux, (collectivités territoriales, carriers, chasseurs et pêcheurs, agriculteurs, associations naturalistes, archéologues) a été menée par le maître d'ouvrage.**

De 2001 à fin 2004, des groupes de travail thématiques ont été constitués : plus de quarante réunions individuelles et soixante ateliers de groupe ont été organisés. De 2008 à début 2011, pendant toute la période des études complémentaires, la concertation volontaire s'est poursuivie avec la mise en place d'un Comité de pilotage inter projets des aménagements de la Seine en 2009 et des rencontres régulières avec le monde associatif et les organismes socioprofessionnels du Grand Paris. Enfin, de l'automne 2010 à l'été 2011, une présence hebdomadaire sur le territoire a été assurée grâce à la maison des aménagements de la Seine à Bray-sur-Seine, lieu d'exposition mais également lieu de rencontres et d'écoute ouvert au grand public.

Ces différentes phases de concertation ont été accompagnées de nombreux supports d'information : panneaux d'exposition, diaporamas de présentation du projet, lettres d'information, livret, dépliant et site internet.

Cette concertation a permis d'établir un dialogue avec la population et de déterminer un projet de tracé des digues en s'assurant de leur compatibilité avec les usages et le bâti. Cette première étape a également démontré l'intérêt du projet ainsi que sa faisabilité technique.

**Le contrat de projets État-Régions pour la période 2007-2013 a renouvelé son soutien à ce projet avec le développement d'études détaillées, la réalisation de travaux préliminaires, ainsi que des actions associées de restauration des milieux et de réduction de la vulnérabilité aux inondations.**

**Le 26 janvier 2011, l'EPTB Seine Grands Lacs a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP)** conformément aux dispositions du code de l'environnement et de son article L. 128. La CNDP s'est prononcée le 2 mars 2011 en faveur d'un débat public dont elle a confié l'animation à une Commission particulière du débat public (CPDP), présidée par Patrick Legrand. Le débat public représente une étape importante dans l'élaboration du projet d'aménagement de la Bassée. **Il s'inscrit dans un processus continu de concertation et constitue une étape d'information et d'échanges ouverte à tous.** Cela signifie qu'à ce stade, aucune décision n'est prise. L'EPTB Seine Grands Lacs attend du débat qu'il l'éclaire sur ses choix. Pour permettre à chacun de prendre connaissance de ce projet et d'en évaluer les forts enjeux, l'EPTB Seine Grands Lacs a rédigé le présent dossier, appelé **« dossier du maître d'ouvrage »**, dans le respect des règles de la CNDP et de la CPDP. Il concerne le projet d'aménagement de la Bassée en Seine-et-Marne, en amont de la confluence de l'Yonne et de la Seine. Il porte sur son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques. Il répond à deux missions essentielles portées par l'EPTB Seine Grands Lacs : **la construction d'ouvrages hydrauliques pour lutter contre les inondations et la restauration d'une zone humide** qui a perdu sa fonction naturelle de zone d'expansion des crues.



Exposition itinérante sur le projet d'aménagement de la Bassée.

# RÉSUMÉ INTRODUCTIF

## Le projet d'aménagement de la Bassée : un double objectif d'écrêtement des crues\* et de restauration d'une zone humide

L'inondation est le premier risque de catastrophe naturelle en France métropolitaine. Il concerne 13 300 communes, dont celles situées sur le bassin de la Seine, en région francilienne. Dans ce contexte de vulnérabilité du territoire\* à une crue exceptionnelle, comme celle qui a submergé la région en 1910, les pouvoirs publics développent à l'échelle du bassin de la Seine une politique globale et durable de gestion du risque inondation.

### L'EPTB Seine Grands Lacs, acteur de la prévention du risque inondation à l'échelle du bassin versant

Créée en 1969 pour écrêter les crues et soutenir les étiages, c'est-à-dire les faibles débits en période estivale sur le bassin versant de la Seine et de ses principaux affluents, l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, appelée Grands lacs de Seine est un établissement public interdépartemental qui regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Reconnue comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB) sur le bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise en février 2011, elle se dénomme désormais EPTB Seine Grands Lacs.

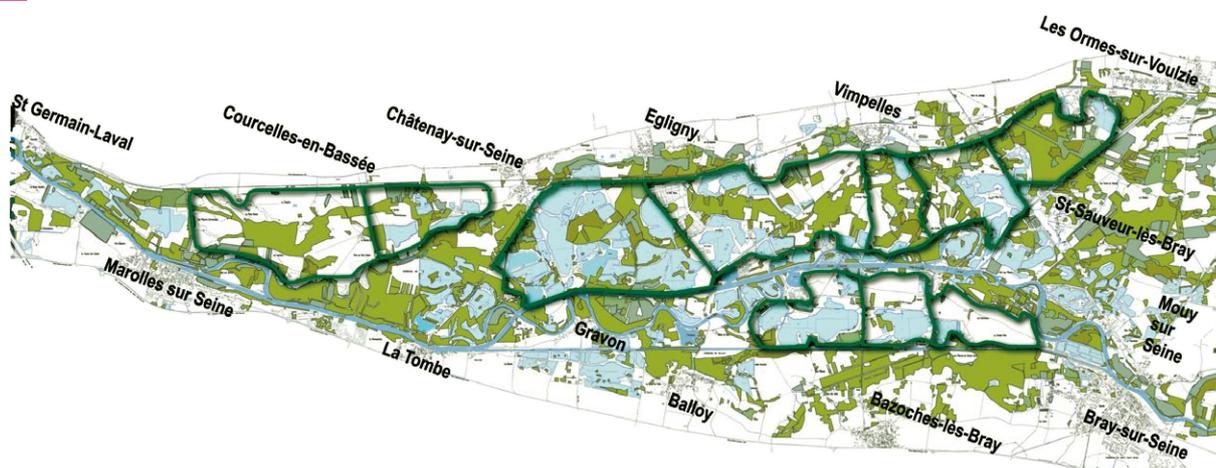
L'EPTB Seine Grands Lacs voit ainsi ses missions s'élargir au service des territoires en jouant un rôle d'information, d'animation et de coordination aux côtés des collectivités territoriales. Il peut également assurer des missions de maîtrise d'ouvrage à la demande des collectivités et en concertation avec elles.

L'EPTB Seine Grands Lacs propose au débat public un projet qui s'insère dans cette politique et poursuit deux objectifs : **un objectif hydraulique** qui consiste à diminuer de façon significative les niveaux des grandes crues de la Seine en région Île-de-France et **un objectif de restauration écologique** visant à réhabiliter la zone humide exceptionnelle de la Bassée. Ces objectifs sont étroitement liés compte tenu du rôle fondamental des zones humides\* dans la régulation des crues.

## Les caractéristiques du projet

**Le projet d'aménagement de la Bassée vise à compléter efficacement le dispositif actuel de protection contre les inondations** tout en restaurant la zone humide exceptionnelle de la Bassée afin qu'elle retrouve sa fonction naturelle de zone d'expansion des crues. Bien que l'action des quatre lacs-réservoirs existants (Pannecièrre, Seine, Marne et Aube) exploités par l'EPTB Seine Grands Lacs soit tout à fait significative, la protection hydraulique reste encore partielle et ne permet de contrôler que 17 % du bassin-versant de la Seine en amont de Paris.

Cette maîtrise est particulièrement insuffisante sur l'Yonne - le barrage de Pannecièrre ne contrôle que 2 % de ce bassin - dont les eaux participent largement à la formation des pointes de crue de la Seine, menaçant ainsi toute l'Île-de-France de fortes inondations. En effet, l'Yonne se caractérise par des crues plus rapides et plus violentes que celles des autres cours d'eau du bassin. Son rôle prépondérant et l'importance des dommages possibles provoqués par ses crues conduisent à intervenir en priorité sur cette rivière. Le projet d'aménagement de la Bassée, situé à l'amont immédiat de la confluence Seine-Yonne, **permettrait de réduire l'impact des crues de l'Yonne de manière indirecte, en agissant sur la Seine.**



Les espaces endigués composant le projet d'aménagement de la Bassée.

L'aménagement serait constitué de dix espaces délimités par des digues paysagères, construites dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine, constituant un volume maximal de stockage de 55 millions de m<sup>3</sup>. En cas de fortes crues de l'Yonne, le débit de la Seine serait réduit en amont de la confluence des cours d'eau grâce à l'action de l'ouvrage, qui **consisterait à prélever les eaux de Seine par pompage et à les retenir** temporairement dans les espaces endigués\* de la zone de la Bassée, afin de laisser passer la pointe de crue de l'Yonne. **L'ouvrage réduirait significativement les niveaux de crue depuis Montereau-Fault-Yonne jusqu'à la confluence Seine-Oise.** Conjointement, le projet d'aménagement permettrait à la plaine de la Bassée, à l'aval de Bray-sur-Seine, de **retrouver les caractéristiques typiques d'une zone humide de plaine alluviale\***, avec toute la richesse faunistique et floristique que cela implique. Il s'agirait de réhabiliter son rôle initial d'espace d'expansion des crues et de prévoir une action de restauration écologique importante.

## La Bassée, territoire du projet

La Vallée de la Seine entre Montereau-Fault-Yonne (confluence de l'Yonne) et Marcilly-sur-Seine (confluence de l'Aube), appelée la Bassée, représente la plus grande plaine inondable du bassin de la Seine en amont de Paris et la zone humide **la plus importante d'Île-de-France**. Cette zone a toujours joué un rôle de tampon pour les crues de la Seine. Le secteur amont du site a relativement bien conservé son rôle dans la dynamique des crues de la Seine. La Bassée, à l'aval de Bray-sur-Seine, a partiellement perdu ce rôle et présente des milieux naturels plus perturbés. De ce fait, les réflexions



Vue aérienne de la plaine de la Bassée.

menées sur ce tronçon ont consisté à le valoriser pour lui permettre de retrouver son rôle naturel d'espace d'expansion des crues, tout en réduisant le risque inondation sur la région francilienne. Tout au long des études de faisabilité, la compatibilité du projet d'aménagement de la Bassée avec les usages locaux existants a été assurée grâce à des études détaillées et un effort de concertation approfondi et continu.

## Les missions de l'EPTB Seine Grands Lacs

- Protéger les lieux habités, l'activité économique, les réseaux et les transports terrestres contre les inondations, le premier risque de catastrophe naturelle menaçant le territoire.
- Garantir la ressource en eau potable, favoriser la production d'énergie et l'activité industrielle, préserver les cultures et conforter le cadre de vie des riverains dans le bassin de vie le plus dense de notre pays.
- Restaurer et préserver l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux vivants.
- Contribuer à l'aménagement du bassin de la Seine en créant des sites remarquables.
- Faciliter, à l'échelle du bassin de la Seine amont, la gestion équilibrée de la ressource en eau.